



ARTISANAT ET MÉTIERS  
D'ART



Contact : 05 55 12 31 31

#### Site(s) de formation

- Cité internationale de la tapisserie

#### Aubusson

Certificateur : MINISTÈRE DE L'EDUCATION  
NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

code RNCP : n°39521

Date de publication : 28/08/2024

# BMA Arts et techniques du tapis et de la tapisserie de lisse

## PRÉSENTATION MÉTIER

Artisan hautement qualifié pouvant réaliser un tapis ou une tapisserie de lisse, ses compétences lui permettent d'effectuer des esquisses ou procéder à des essais sous forme de prototype ; d'exécuter les phases préliminaires d'exécution de l'œuvre ; de réaliser chaque partie et procéder à la construction de l'ensemble ; de gérer une réalisation seul ou en équipe (préparation des matières d'œuvre, des outils, des équipements, des métiers et des postes de travail, gestion des approvisionnements) ; d'établir les coûts et les délais de fabrication.

## OBJECTIFS

- Développer les connaissances et les compétences nécessaires pour exercer le métier de Lissier. Posséder une culture globale et générale de la tapisserie.
- Exécuter une tapisserie de basse lisse à partir d'un carton ou d'une œuvre historique.
- Connaître les fondamentaux permettant la réalisation et l'utilisation des couleurs.
- Développer le sens de l'observation et de la créativité.
- Connaître la technologie des fibres textiles et matériaux souples afin de les utiliser à bon escient.
- Situer une tapisserie dans un contexte historique et culturel.
- Analyser et mettre en œuvre les données plastiques de l'exécution de l'œuvre.
- Exercer son activité dans une entreprise artisanale ou une manufacture.



## Durée

- 31 semaines en centre (1 100 heures)
- 6 semaines en entreprise (210 heures)

## Validation / Modalités d'évaluation

- BMA Arts et techniques du tapis et de la tapisserie de lisse
- Attestation de formation

## Modalités de formation

- Apports théoriques et pratiques, mises en situations
- Parcours personnalisés

## Modalités de financement

- Financement individuel
- Contrat en alternance
- Compte Personnel de Formation (CPF)
- Projet de Transition Professionnel (PTP)
- Région Nouvelle Aquitaine

## Tarif de référence\*

Prise en charge de la formation par :

- Les opérateurs de compétences (OPCO)
- CNFPT
- Employeurs publics

*Gratuit pour l'alternant*

\*Retrouvez nos conditions générales de vente sur le site Internet

# BMA Arts et techniques du tapis et de la tapisserie de lisse

## CONTENU

### Réalisation d'un tapis, d'une tapisserie ou d'une restauration :

- Choisir les options esthétiques et techniques selon les critères de qualité. Organiser le poste de travail et approvisionner les matériaux. Mettre l'œuvre en situation. Produire en assurant qualité, conformité et ajustements nécessaires. Collecter et transmettre les informations sur l'avancement du projet.

### Analyse d'un projet :

- Étudier la maquette, les dessins techniques et l'œuvre. Prendre en compte la fiche de travail et le cahier des charges. Vérifier la faisabilité technique du projet. Intégrer les contraintes d'exploitation et de maintenance.

**Cultures artistiques** : Identifier, situer et comparer des ouvrages historiques et contemporains. Examiner et réfléchir sur les courants de création.

**Arts appliqués** : Analyser une œuvre textile, identifier son contexte historique et géographique, déterminer son courant artistique et évaluer son usage à travers les influences et sa diffusion.

**Arts appliqués et cultures artistiques** : Rechercher, comparer et établir des liens entre créations, respecter un cahier des charges, proposer des solutions, finaliser une production et structurer une présentation graphique ou écrite.



## DEBOUCHES PROFESSIONNELS / POURSUITE D'ÉTUDES

**Poursuites d'études** : Les diplômés peuvent poursuivre en DMA Arts textiles et céramiques, en DNAT Design de produit (option tapisserie, textile) ou en MC pour se spécialiser.

**Métiers accessibles** : Armurier - Tapissier d'ameublement - Lissier - Tapissier d'ameublement

## MODALITES ET DELAIS D'ACCES

- Dossier de candidature
- Accès après avoir signé un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation